



DESBIENS
LÀ OÙ IL FAIT EXTRÊMEMENT BON DE VIVRE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 303-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la Ville de Desbiens, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 3 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

- **Règlement № 303-23, visant à amender les règlements suivants 292-05, 293-05, 294-05, 295-05, 355-15, 374-17 concernant le montant et l'indexation des permis et des infractions**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture et sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens, 11 novembre 2023.



Mathieu Simard
Directeur général
Greffier-trésorier